



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Inondations dans le Gard : l'État doit être auprès des sinistrés.

Question écrite n° 41106

### Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les indemnisations prévues par les compagnies d'assurances en réponse aux intempéries ayant eu lieu ces derniers jours dans le département du Gard. Alerté par des citoyens de sa circonscription, M. le député constate qu'ils sont nombreux à ne pas être suffisamment couverts par leur contrat d'assurance en cas de catastrophe naturelle. Il constate à titre d'exemple que les véhicules n'étant pas assurés « tous risques » ne sont pas couverts. Dans un contexte de sortie de crise sanitaire qui a fragilisé les Français, mais également avec les conséquences directes des intempéries, nombre de Gardois risquent d'être en grande difficulté. S'ajoutant aux dégâts matériels, M. le député constate que de nombreux sinistrés sont également mis au chômage technique du fait des inondations. Face à cela, M. le député juge important d'obtenir la certitude que les services de l'État seront auprès des citoyens dans ce moment difficile. M. le député propose la création d'un fonds d'urgence qui permettrait de mettre en place une politique d'indemnisation complémentaire pour les sinistrés. M. le député demande que les services de l'État veillent, auprès des compagnies d'assurance, au bon déroulé des remboursements. Il l'interroge donc sur ce que l'État compte mettre en place pour venir en aide aux sinistrés et s'il a l'intention d'agir dans le sens des propositions qu'il lui a formulées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Meizonnet](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41106

**Rubrique :** Catastrophes naturelles

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [21 septembre 2021](#), page 6929

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)